Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 46 (1988)

Heft: 1-2

Artikel: Du 40e au 50e anniversaire de la paix sociale en Suisse 1977-1987

Autor: Dubois, Victor

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-139692

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Du 40e au 50e anniversaire de la Paix sociale en Suisse 1977-1987

Victor Dubois, ancien secrétaire général de l'ACBFH

Soucieuses de jouer leur rôle de centre d'études et de concertation dans notre pays, les Rencontres Suisses éditaient en 1977, à l'occasion du 40e anniversaire de la paix sociale en Suisse, un ouvrage intitulé «La paix du travail en enjeu». Les différents chapitres de ce document méritent, aujourd'hui encore, l'attention de tous ceux qu'intéresse le sujet: employeurs, travailleurs, leurs associations, l'Etat et, d'une manière générale, le public. La valeur des considérations émises il y a dix ans est intacte pour un avenir immédiat ou plus lointain. C'est pourquoi il vaut la peine d'examiner la vie conventionnelle à la lumière des expériences pratiques vécues de 1977 à 1987, puisque plusieurs conventions collectives de travail marquent le Jubilé de cette paix sociale en Suisse, fait unique dans l'histoire des pays industrialisés.
D'une part, certains adversaires de la paix sociale évoquent encore et toujours la résistance offerte par le patronat aux revendications des salariés. D'autre part, les mêmes prétendent que, dans les années de prospérité vécues dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, le progrès social aurait pris son essor indépendamment des conventions collectives de travail. Celles-ci n'auraient eu qu'un effet marginal ou secondaire puisque le rôle syndical était réduit, dans la mesure où cette prospérité amenait dans son sillage les améliorations des conditions de travail pour chaque salarié. Ces deux thèses s'opposent, bien qu'elles soient soutenues par les mêmes milieux! Rien ne prouve que nous n'aurions pas vécu de troubles sociaux en période prospère puisque tout paraissait facile. Les industries occidentales avaient été ravages par la guerre et nous étions en position de force. Des situations conflictuelles auraient été à coup sûr porteuses de perturbations qui auraient compromis gravement l'essor économique dont nous étions gratifiés. Le climat conventionnel dans lequel évoluaient les relations du travail a permis au contraire de les gérer en fonction des lois du marché, marquées de plus en plus par une concurrence étrangère qui renaissait rapidement de ses cendres.
En 1977, s'accélérait une évolution économique et technologique dont nous n'avons pas fini de ressentir les effets. Le plein emploi a évolué vers un chômage important dans les pays occidentaux, mais bien moindre en Suisse. Les partenaires aux Conventions collectives de travail ont suivi ou devancé cette évolution, grâce à une concertation dynamique de tous les instants. Rares ont été les faits de grève nuisibles aux intérêts des uns et des autres comme à l'économie nationale. Grâce à cela, la situation de crise qui succédait à la prospérité facile a été maîtrisée au mieux, causant le minimum de dommages sociaux. Il est indéniable que des personnes ont été atteintes mais, à chaque fois, les solutions humainement possibles et acceptables ont été dégagées qui en atténuaient les conséquences. L'essentiel, à savoir la

sauvegarde des intérêts de la grande majorité des partenaires, employeurs et travailleurs a pu être assuré.
L'accent a été mis sur l'essor incomparable de notre économie helvétique de l'après-guerre, nous propulsant parmi les pays aux performances les plus élevées dans le monde. Et pourtant il ne s'agit pas d'un miracle économique; la matière grise et le travail constituent nos seules richesses et c'est à elles que nous devons d'occuper ce rang. Mais la situation n'est plus aussi brillante parce que la science avance à telle allure qu'une petite nation est quantité négligeable pour les deux très grandes puissances industrielles que sont les Etats-Unis et le Japon. La recherche, le développement, l'innovation, l'esprit d'entreprise exigent des moyens humains et matériels moins facilement accessibles à une population plus restreinte en nombre – et de beaucoup – que New-York ou Tokyo! Nous avons aussi été secoués par les chocs pétroliers, la récession dans les pays industrialisés, la montée du chômage en Occident, les guerres sans fin en Proche et Moyen-Orient, le terrorisme international, les coups d'Etat, les troubles sociaux et monétaires.
Les partenaires conventionnels ont eu le mérite, en Suisse, de s'adapter aux impératifs dictés par ces nouvelles règles qui leur étaient imposées. La paix sociale a tenu bon face aux assauts que livraient et livrent encore certains adeptes de la lutte des classes prônée par les nostalgiques d'une méthode qui n'amène que marasme et chômage à une société industrialisée.
Mais la double exigence de continuité dans le changement est de plus en plus impérieuse. C'est ainsi que la préoccupation majeure dans les relations du travail est toujours d'adapter l'appareil de production aux nécessités économiques et techniques. Le rôle des Conventions collectives de travail instituant la paix sociale est déterminant dans cette évolution rapide. Grâce à l'expérience il est possible de faire front, de dégager les prestations sociales indispensables, de s'engager sur la reconversion à d'autres activités qu'exigent les nouvelles techniques, de soutenir vigoureusement la formation continue et de permettre le glissement du secteur secondaire vers le tertiaire. Nous sommes en mutation constante mais ce qui s'est passé depuis dix ans nous prouve que le régime conventionnel de paix sociale instauré il y a cinquante ans permet, mieux que tous les autres, d'affronter ce changement grâce à une continuité.
Dès lors, à l'une de nos richesses prouvées que sont la matière grise et le travail, s'ajoute celle que nous procure la paix sociale, découlant des négociations entre partenaires qui passent Conventions et Accords. C'est bien un atout que nous détenons, qui fait ses preuves aussi bien dans la prospérité des années 60 que dans la récession des années 75-85, en dépit d'un chômage plus important que naguère. Cet atout de paix sociale donne confiance aux clients de nos industries d'exportation. Il savent pouvoir compter sur une qualité, bien sûr, mais aussi sur une ponctualité de leurs fournisseurs suisses. Cela nous permet d'œuvrer positivement à la recherche de solutions aux difficultés humaines, matérielles, techniques qui se présentent de plus en plus; leur cadence s'est accélérée ces dix dernières années et s'accélérera encore. Le passé récent nous prouve toutefois que nous sommes sur la bonne voie en poursuivant dans le respect de la double exigence citée en 1977: continuité et changement.